



Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC)

Direction Générale

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACTUALISATION DE LA CARTE
AGROECOLOGIQUE DE LA ZONE CEMAC

AMI N°**000002**...../03/CEMAC/CPAC/DG/2025

Date de Lancement : vendredi, 07 mars 2025

Date limite de soumission : Mercredi, 16 avril 2025

Source de financement : Budget du CPAC, exercice 2025

1. Le Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC), Institution Spécialisée de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) est chargée d'aider les Etats membres à établir les mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales et à leur permettre de se protéger contre les risques découlant de l'importation incontrôlée des produits chimiques et de leurs mauvaises utilisations.
2. Dans le cadre de son programme d'assainissement des productions agricoles, le CPAC avait élaboré en 2011 une carte agroécologique qui aujourd'hui nécessite d'être actualisée afin de prendre en compte certains paramètres essentiels au regard des changements climatiques et des avancées scientifiques et technologiques. Il est prévu dans le cadre du programme d'activités, Exercice 2025 du CPAC, le recrutement d'un consultant pour réaliser la mission d'actualisation de la carte agroécologique de la zone CEMAC.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) inventaire des différents bassins de production de la zone CEMAC ; (ii) identification des principales cultures pratiquées ainsi que leurs bioagresseurs associés ; (iii) inventaire des cartes agroécologiques nationales existantes ; (iv) actualisation de la liste des centres d'expérimentation des produits agrochimiques présents en zone CEMAC ; (v) identification des éléments utiles (itinéraires techniques, etc.) à l'élaboration du guide des Bonnes Pratiques Agricoles ; (vi) identification et/ou reprécision des



principales zones agroécologiques de la zone CEMAC ; (vii) actualisation de la carte agroécologique de la zone CEMAC.

4. Le CPAC invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. A cet effet, ils doivent fournir, outre la lettre de motivation, les éléments ci-après :
 - Des pièces justifiant son expérience dans le domaine ainsi que les références des prestataires similaires ;
 - une proposition technique pour la réalisation des travaux ;
 - Une proposition financière.
5. La sélection se fera sur la base des critères techniques et administratifs dans un premier temps, puis sur des critères financiers.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, auprès de :

**Monsieur MOUDOUDOU Jean Blaise, Directeur Scientifique,
Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC),
Bata Nlongkak, BP 16 344 YAOUNDE, Cameroun,
Tél : (+237) 650 67 35 09 ; E-mail : moderoj@yahoo.fr
et dgcpac-dgcpac@yahoo.fr**
7. Les offres techniques et financières doivent être séparées dans différents plis. Elles doivent être rédigées en français
8. Les expressions d'intérêt doivent être transmises en versions électronique et papier à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 avril 2025 à 15h00 et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Consultant chargé de l'actualisation de la carte agroécologique de la zone CEMAC** »

Adresse

A l'attention de Monsieur le Directeur Général du Comité Inter-Etats des Pesticides
de l'Afrique Centrale (CPAC)
BP 16344 Yaoundé, République du Cameroun
Tel : (+237) 650 32 72 27
Mail : dgcpac-dgcpac@yahoo.fr

Fait à Yaoundé, le **07 MARS 2025**

Le Directeur Général

Jeannot Ghislain MBOUROU
(CPAC)